

ad 88.229

**Initiative parlementaire
Loi sur l'alcool. Entraide en arboriculture**

Avis du Conseil fédéral

du 23 septembre 1991

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons la réponse du Conseil fédéral au rapport de la commission de la santé publique et de l'environnement du 15 avril 1991 concernant l'initiative parlementaire «Loi sur l'alcool. Entraide en arboriculture» (88.229).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

23 septembre 1991

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Cotti

Le chancelier de la Confédération, Couchepin

Condensé

L'initiative parlementaire a pour but de donner la possibilité au Conseil fédéral de percevoir des contributions de solidarité auprès des producteurs de fruits qui ne soutiennent pas volontairement les mesures d'entraide de la branche. Le prélèvement de contributions est lié à des conditions précises.

Le Conseil fédéral approuve l'initiative dans son principe. En même temps, il est favorable à la possibilité, préconisée par la minorité de la commission, de pouvoir libérer les producteurs ou les organisations professionnelles de l'obligation de contribuer lorsque des motifs particuliers le justifient, notamment l'adaptation de l'arboriculture aux exigences du marché et la protection de l'environnement.

Initiative parlementaire Loi sur l'alcool. Entraide en arboriculture Avis du Conseil fédéral du 23 septembre 1991

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1991
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	42
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	88.229
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	29.10.1991
Date	
Data	
Seite	299-300
Page	
Pagina	
Ref. No	10 106 757

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.